

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES
SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA
SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP
(CAPA-SH)**

SESSION 2007

CONDITIONS D'INSCRIPTION : (décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ; arrêtés du 5 janvier 2004 : options – organisation de l'examen du CAPA-SH)

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de Handicap (CAPA-SH) est ouvert aux **instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires** ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les candidats devront retirer et déposer leur dossier entre le :

14 septembre et le 25 octobre 2006

à : **L'INSPECTION ACADEMIQUE DES ALPES MARITIMES**
Division des Examens – DEC 1 – B.P. 3001 - Bât. C1 - 06201 NICE Cédex 3
Madame GRAS - Tél : 04 93 72 63 06

Dépôt du mémoire professionnel

Le dépôt du mémoire se fait auprès de l'inspection académique jusqu'au :

lundi 12 mars 2007 à 18h00 délai de rigueur

Début des épreuves : **2 avril 2007.**

LISTE DES OPTIONS : (arrêté ministériel du 5 janvier 2004)

Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;

Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;

Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;

Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;

Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;

Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Au cours d'une même session, le candidat ne peut présenter qu'une seule option

EPREUVES :

Une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles de 45 minutes chacune suivie d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure

Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum) d'une durée de 30 minutes maximum, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes. Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers selon l'option choisie. Le mémoire professionnel devra être déposé auprès des Inspections Académiques selon la date limite indiquée dans le dossier.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen.

Nota : les candidats déjà titulaires du CAPA-SH (ou du CAAPSAIS) et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes.